

POLITIQUES DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Vers une amélioration du marché du travail

L'année 2010 est marquée par une amélioration de la situation économique : le recours à l'activité réduite est moins prononcé qu'en 2009 (baisse de 70 % des heures consommées par les établissements champardennais), les licenciements économiques sont moins nombreux (-23 % entre 2009 et 2010) et les démarches de recrutement plus fréquentes (hausse des offres d'emploi collectées par Pôle emploi de 8 % et hausse du recours à l'emploi intérimaire). Cette situation plus favorable en 2010 a un impact sur la situation du marché du travail avec une progression de la demande d'emploi moins forte qu'en 2009. Elle tient en partie aux mesures prises par l'État pour soutenir l'activité économique d'une part, favoriser l'insertion des publics les plus en difficulté d'autre part.

Un soutien à l'activité industrielle

Dans le contexte de crise, l'État a financé des actions en vue de soutenir l'activité économique et d'accompagner les mutations économiques.

Dans le secteur industriel, en 2010, près de 400 entreprises ont été accompagnées dans le cadre de 19 projets de différentes natures visant notamment les filières stratégiques traditionnelles (automobile, textile, agro-alimentaire, emballage et conditionnement) et les filières et activités émergentes (énergie, bois, éco-entreprises). Le projet concernant les éco-entreprises a ainsi donné lieu à la mise en place d'un annuaire de ces entreprises et d'un site internet pour favoriser leur visibilité, au lancement d'un club d'entreprise qui met à disposition des informations et outils pour soutenir le développement économique de la filière (veille économique...) et organise des formations pour répondre à ses besoins.

La formation des salariés, notamment pendant les périodes d'activité réduite, est également largement soutenue. Sur 2010, près de 5 000 salariés ont ainsi bénéficié de 210 000 heures de formation dans le cadre d'un dispositif financé par l'État (actions de reconnaissance des compétences par l'obtention d'une certification, formations qualifiantes notamment).

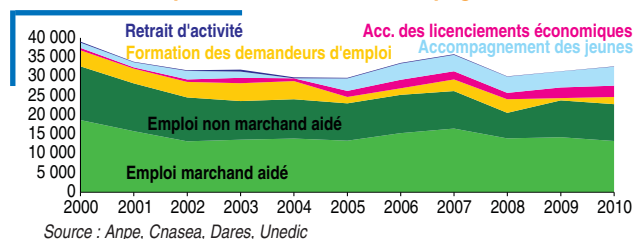
Les deux Pôles de compétitivité « **Industries et Agro-resources** » et « **Matérialia** » (activités autour des matériaux dans les domaines automobile, énergie, aéronautique et médical), soutiennent l'ingénierie de projets de R&D.

Dans le secteur du commerce et de l'artisanat, plusieurs opérations ont également été financées par l'État en partenariat avec d'autres acteurs territoriaux (Conseil régional notamment) et notamment des opérations d'aménagement du territoire : travaux de voiries ou signalétiques, réhabilitation de locaux ou d'équipements professionnels, restructuration de centres commerciaux, comme celui du Verbeau à Châlons-en-Champagne. Environ trente projets, validés depuis 2009, sont ainsi en cours de réalisation sur l'ensemble du territoire champardennais.

Poursuite des dispositifs d'aide au reclassement des salariés

Bien que moins fréquents qu'en 2009, les licenciements économiques touchent encore de nombreux salariés en 2010. Pour favoriser le retour à l'emploi de ces salariés, deux principaux dispositifs d'accompagnement renforcé et individualisés sont mobilisés : le contrat de transition professionnelle (CTP) mis en place sur le département des Ardennes et sur la zone d'emploi de la Marne moyenne et les cellules de reclassement sur les autres territoires de la région. En 2010, 1 600 salariés licenciés adhèrent à un de ces deux dispositifs, et bénéficient ainsi d'un accès facilité aux formations, d'une aide fréquente pour leur recherche d'emploi pendant une durée variable mais pouvant aller jusqu'à un an, voire un peu plus. Le taux de reclassement en emploi durable (CDI, CDD de plus de 6 mois, création/reprise d'entreprise) à l'issue de ces dispositifs varie de 30 à 40 % selon le dispositif et le territoire.

Évolution et structure des entrées enregistrées dans les principales mesures de la politique de l'emploi et de la formation professionnelle en Champagne-Ardenne



Des mesures en faveur de l'emploi tournées vers les publics les plus fragilisés

L'année 2010 est marquée par un ensemble de mesures en faveur du développement de l'alternance pour réduire le chômage des jeunes, et la mobilisation forte des dispositifs de contrats aidés pour répondre à la problématique du chômage de longue durée notamment.

En 2010, le recours aux contrats en alternance augmente de 10 % par rapport à l'année précédente, ce qui tient notamment à la mise en place d'un réseau de développeurs de l'alternance en région, pour sensibiliser les employeurs à ces dispositifs. Environ 8 750 contrats par type sont signés en 2010, dont 6 150 en apprentissage. Les jeunes sont les principaux bénéficiaires, y compris des contrats de professionnalisation (plus de 80 %). Parallèlement, les contrats aidés sont fortement utilisés : environ 9 400 contrats aidés sont prescrits dans le secteur non marchand et près de 2 400 dans le secteur marchand. ■

Delphine Rivière
Directrice Champagne-Ardenne